



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015 A 20 H 30

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Paul PINSARD, Daniel PASQUIER.

Etait absente : Aline JACQUET

Etait absent excusé : Jean-Luc SEGUY

Ayant donné procuration : Jean-Luc SEGUY a donné procuration à M. Jacques POUGET.

Monsieur Marc ASTRUC est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2015, en vue de son approbation, aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-1 : Signature d'un devis avec l'entreprise DEILHES de Belfort du Quercy pour 7 136.50 € HT, soit 8 563.80 € TTC pour le remaniement de la toiture de l'église de Paillas,

2015-2 : Signature du devis avec 3A Engineering basé à Villefranche pour un montant de 8 272.40 € HT soit 9 926.88 € TTC pour l'acquisition et l'installation du matériel informatique pour le service administratif.

2015-3 : renouvellement du contrat vérifications des installations électriques des bâtiments communaux et installations gaz pour un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC pour l'année et pour 4 ans.

2015-4 : Acquisition d'un Renault MASTER d'occasion acheté à JPM Automobiles domicilié Lalbenque pour un montant de 4 500 € TTC pour le service technique,

2015-5 : Signature de l'avenant au contrat auprès de Covea Fleet pour la flotte de 11 véhicules au montant de 4 738 € pour l'année 2015,

2015-6 : renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Banque Postale pour un montant de 200 000 € et un taux basé sur l'éonia + 1.35% de marge, à compter du 20/03/2015.

Pour information : Mr et Mme GOETHUYS Philippe viennent d'acquérir à usage professionnel un bâtiment situé au n° 296 section BW rue du marché aux truffes.

Pour information : l'étude notariale nous a adressé un dossier concernant la vente d'une parcelle boisée située à la section BZ 111 après la zone artisanale de Lissaure pour une superficie de 3225 m². Conformément aux nouvelles dispositions du Code Forestier, la

commune bénéficiaire d'un droit de préférence, selon l'article L331-24 du code forestier contenu dans la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Suite à ces nouvelles dispositions, le conseil municipal examinera cette possibilité d'user du droit de préférence.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation des comptes de gestion 2014

Budget principal, budget gymnase, et budget annexe assainissement

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2014, les résultats sont conformes et identiques.

Le comptable de la collectivité est en mesure de produire le compte de gestion pour chaque budget (budget principal, budget annexe assainissement et budget Gymnase).

Après examen des pages de résultats des 3 comptes énoncés ci-dessus, l'assemblée décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2014.

2 – Examen et vote des comptes administratifs 2014

Budget principal, budget gymnase, budget annexe assainissement

Monsieur Paul PINSARD, 1^{ER} adjoint, donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, les résultats sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets.

Compte administratif du BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 732 818.13 €

Total des dépenses : 1 447 966.84 €

Excédent de l'exercice : 284 851.29 €

Excédent antérieur de l'exercice : 30 000 €

Résultat cumulé de clôture : 314 851.29 €

La section d'investissement :

Total des dépenses : 1 972 764.84 €

Total des recettes : 1 731 514.41 €

Résultat d'investissement : - 241 250.43 €

Résultat antérieur : - 282 643.75 €

Résultat de clôture : - 523 894.18 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 1 019 034 €

Recettes : 1 337 287 €

Excédent : 318 253 €

Besoin de financement de clôture : **205 641.18 €**

Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Recettes : 54 007.10 €

Dépenses : 32 950.90 €

Excédent de l'exercice : 21 056.20 €

Excédent antérieur de l'exercice : 32 006.22 €

Résultat cumulé de clôture : 53 062.42 €

Section d'investissement :

Dépenses : 45 439.71 €
Recettes : 25 812.07 €
Résultat d'investissement : - 19 627.64 €
Résultat antérieur : **63 041.58 €**
Résultat de clôture : 43 413.94 €
Situation des restes à réaliser :
Dépenses : **46 000 €**
Déficit d'investissement de clôture : 2 586.06 €

Compte administratif du budget GYMNASSE :

Section de fonctionnement :
Recettes : 43 878.19 €
Dépenses : 15 437.12 €
Excédent de l'exercice : 28 441.07 €
Excédent antérieur de l'exercice : 30 000 €
Résultat de clôture de fonctionnement : 58 441.07 €
Section d'investissement :
Dépenses : 64 833.32 €
Recettes : 27 134.68€
Résultat d'investissement : - 37 698.64 €
Déficit antérieur : - 11 862.97 €
Résultat de clôture : - 49 561.61 €
Pas de restes à réaliser.

Besoin de financement de clôture : - 49 561.61 €

Après examen et délibération, l'assemblée vote à la majorité avec 3 abstentions (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN et Charles LONJOU) les 3 comptes administratifs ainsi présentés, budget principal, budget du gymnase et budget annexe assainissement. Ces comptes seront adressés au contrôle de légalité et au comptable public.

3 – Modification mineure d'une partie de l'emprise du chemin rural de Lacayrède

Pour ce dossier, une première délibération a été prise le 27/02/2014 pour lancer la procédure suite à la sollicitation de Norbert Cubaynes pour une modification mineure d'une partie de l'emprise du chemin rural de Lacayrède.

Un géomètre a été mandaté pour réaliser le plan d'emprise et une enquête publique s'est déroulée du 23/12/2014 au 12/01/2015.

A ce stade, nous devons délibérer de nouveau pour finaliser la procédure avec les éléments suivants :

- Observations du rapport d'enquête publique : aucune observation formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.
- Le prix de vente de l'emprise de 25 m² est fixé à 1 € pour Norbert CUBAYNES,
- Le prix d'achat de l'emprise de 42 m² détachés de la parcelle AZ41 par la commune est fixé à 1 €
- il convient de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquiescer cette emprise de 25 m² attenant à sa propriété (parcelle AZ 40).

Après avoir entendu l'exposé, l'assemblée vote à l'unanimité les éléments énoncés ci-dessus et donne l'autorisation au Maire ou au 1^{er} adjoint de signer l'acte notarié correspondant et les frais afférents seront à la charge du pétitionnaire.

4 – ALSH périscolaire : conclusion d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, le gouvernement sollicite de la part des collectivités de rédiger un projet éducatif de territoire (PEDT).

Ce document est à fournir pour pouvoir continuer de bénéficier du fonds d'amorçage de 90 € / enfant par an, soit pour la collectivité de Lalbenque : une recette de 23 670 € (*sur l'année scolaire 2013-2014*).

Il retrace l'historique du service, la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2013, les objectifs opérationnels, la gestion des activités, les moyens mis en œuvre pour assurer ce service de qualité aux enfants sans oublier l'encadrement du personnel, les évaluations, et les formations.

Ce travail doit se faire en parallèle avec le projet des écoles maternelle et primaire pour un même objectif : l'enfant, son rythme et sa réussite.

Tous les outils mis en place sont décrits en annexe de ce document (règlement intérieur, panneau d'activités, fiche d'inscription, questionnaire, etc...)

Après observation, et détails fournis par la commission affaires scolaires, l'assemblée délibère et valide à l'unanimité ce projet éducatif de territoire et autorise le Maire à le signer et à l'adresser aux services compétents de l'Etat.

5 – Adhésion au SDAIL : désignation de délégués

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé d'adhérer au Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot. Il reste à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Monsieur Serge LINON s'est proposé comme titulaire, et Monsieur Paul PINSARD comme suppléant. Aucune autre candidature, donc ces délégués ont été élus à l'unanimité.

6 – Fonctionnement de la prochaine saison piscine 2015

Afin de préparer la prochaine ouverture de la piscine municipale, je vous propose d'étudier un nouveau fonctionnement, une nouvelle période d'ouverture, de nouveaux horaires, de nouveaux tarifs.

La période d'ouverture passera à compter de cette saison 2015 de 2 mois à 5 mois.

Actuellement, les travaux sont en cours pour la rénovation du bâtiment des vestiaires et sur l'aménagement des abords immédiats de la piscine, avec une ouverture prévue au **15 Mai 2015** jusqu'à mi-octobre 2015.

Une plaquette sera mise à disposition en Mairie, à l'office de tourisme, dans les commerces pour informer la population des nouveaux horaires d'ouverture au public, pour les activités (aquagym, cours de natation enfants, adultes et cycles pour les scolaires), et sans oublier les modalités pour l'achat de tickets ou cartes d'abonnement. Le tout sera relayé sur notre site internet : www.lalbenque.fr.

Le personnel composé de maîtres-nageurs sauveteurs et de personnel de guichet sera géré directement par Prosport et mis à disposition de la collectivité.

Pour les écoles hors du territoire de la communauté de communes de Lalbenque-Limogne et des 3 RPI (regroupement pédagogique intercommunaux), une participation sera sollicitée avec un tarif de groupe fixé à 22 € par groupe de 10 enfants.

De même pour les centres de loisirs du territoire, ils devront s'acquitter d'un tarif d'entrée fixé à 20 € par groupe de 10 et

Après examen de ce dossier, l'assemblée valide à l'unanimité l'ensemble des propositions et autorise le Maire à signer les conventions avec tel ou tel établissement.

7 – Extensions des cimetières Lalbenque et St Hilaire : mise en fonctionnement

Les travaux d'aménagement des cimetières sont achevés, il convient de préparer la mise en fonctionnement.

Un règlement de l'ensemble des cimetières est en cours d'élaboration. Il sera entériné par arrêté municipal suite à un examen approfondi en commission municipale.

Dans le domaine du cinéraire, je vous propose la création d'un jardin du souvenir dans les 4 cimetières du village, ensuite il n'y aura pas de construction de columbarium mais des terrains de 1 m² en vente pour l'emplacement de cavurnes au sol ou hors sol.

Pour les concessions simples et doubles, on propose des cinquantenaires à la place des perpétuelles.

De nouveaux tarifs seront proposés par décision du Maire et annexés au règlement intérieur commun aux 4 cimetières présents sur la commune.

La commission municipale se réunira le lundi 30/03 à 18 h sur les sites pour définir ensemble de l'emplacement des jardins du souvenir et organiser le point de départ de la mise à disposition des terrains pour la vente des concessions ou cavurnes.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de créer des jardins du souvenir et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération.

8 – Restauration de la statue de la vierge de Pitié : plan de financement

Monsieur Nicolas BRU, Conservateur des Antiquités et Objets d'arts du Lot, a pris en charge le suivi des travaux de restauration de la statue de Vierge de Pitié ou Piéta de l'église ST QUIRIN.

Pour cela, nous avons procédé à une consultation auprès de 7 entreprises compétentes pour cette restauration.

La date limite de réception des offres était le 20/02/2015, nous avons reçu 3 offres.

Monsieur Nicolas BRU a procédé à l'analyse des offres et propose le devis de l'atelier de la croix blanche, Mme Caroline SALVAT domiciliée à Grézels pour un montant de 4 800 € HT, soit un montant de 5 760 € TTC pour l'option 1 privilégiée de conservation du dernier état connu des polychromies et dorures. Une décision du Maire par délégation va être prise.

Cette opération de restauration a été retenue sur le programme 2015 de restauration des objets mobiliers classés et pourra bénéficier des aides financières suivantes :

- ETAT (DRAC Midi Pyrénées) : 40 % du montant HT des travaux,
- Département du Lot : 15 % du montant HT des travaux,
- Région : 25 % du montant HT des travaux.

Je vous propose le plan de financement suivant :

Restauration de la statue de Vierge de la pitié pour un montant HT de 4 800 € :

ETAT (40%) : 1 920 €

Département (15%) : 720 €

Région (25%) : 1 200 €

Fonds libres y compris la TVA : 1 920 €

Montant total TTC de l'opération : 5 760 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les différents financeurs.

9 - Questions Diverses

A/ Avenants pour les travaux de restructuration du bâtiment de la mairie

Pour les travaux de la mairie, voici trois avenants pour les lots suivants :

- lot 10 : électricité,

- lot 11 : plomberie
- lot 8 : revêtement de sol.

Avenant n° 3 LOT 10 : ELECTRICITE : montant HT 430.95 € soit 517.14 € TTC pour alimentation vidéo projecteur halle.

Avenant n° 2 LOT 11 : PLOMBERIE : montant HT 440 € soit 528 € TTC pour fourniture et pose d'un évier inox à encastrer 1 bac, 1 égouttoir y compris mitigeur, vidage, siphon, branchement eau chaude froide et évacuation.

Avenant n° 2 LOT 8 : REVETEMENTS DE SOLS : montant HT 696 € soit 835.20 € TTC pour la fourniture et mise en place d'un tapis de sol CORAL Hall ascenseur.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la présentation de ces trois avenants et autorise le Maire à les signer.

B/ Convention avec l'association du football club et la cantine scolaire

L'association de football de Lalbenque/Fontanes nous sollicite pour la fourniture de repas de manière occasionnelle lors de stages de foot organisé pour les 7 – 11 ans durant les vacances scolaires. Je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec l'association, le prix du repas sera de 4.45 €. **Décision prise à l'unanimité pour autoriser la fourniture de repas et autorisation donnée au Maire pour signer la convention.**

Daniel PASQUIER souhaite que l'ensemble du conseil municipal étudie la possibilité de prendre une exonération fiscale de la taxe foncière non bâtie pour les agriculteurs ayant la spécialité bio. A ce jour, la commune fait bénéficier d'une exonération sur les 5 premières années, les jeunes agriculteurs. Ce dossier sera examiné à un prochain conseil municipal.

Sébastien NODARI demande des renseignements sur l'avancement du projet plaine de jeux, le Maire rappelle que nous en sommes aux acquisitions foncières et qu'une commission municipale sera organisée pour définir le projet.

De plus, dans le cadre des secteurs d'aménagement de bourg, il demande si la réfection de la rue des tisserands est prévue.

Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs secteurs à aménager, la rue des tisserands sera intégrée par l'étude en cours.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

A LALBENQUE, le 16 Mars 2015
Le MAIRE

J.POUGET.